

AVIS

GARANTIE DE DISPONIBILITÉ

Déclaration concernant le projet de loi 29 (Québec)

Pour les consommateurs du Québec seulement — Avis relatif à la garantie de disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation (art. 39 de la Loi sur la protection du consommateur)

Veillez prendre note qu'AVIVA Appliances (« AVIVA ») ne garantit pas, au sens de l'article 39 de la Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, c. P-40.1, et des articles 79.18 à 79.20 du Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, RLRQ, c. P-40.1, r. 3, la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation, ni des renseignements ou informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation des biens qu'elle fabrique, importe, annonce ou vend au Québec.

AVIVA continue d'offrir, selon les modalités de sa garantie limitée du fabricant, l'assistance après-vente, des pièces de rechange ainsi que des renseignements ou informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation via ses canaux de service. Cette garantie limitée s'applique aux produits neufs, sous réserve des exclusions et conditions indiquées, et n'altère pas les droits que la loi accorde aux consommateurs.

QUESTIONS ET ASSISTANCE :

Service et pièces : <https://www.distinctive-online.com/pieces-service/?lang=fr>

Téléphone : 1 (800) 561-7265

Heures d'ouverture : Lundi au Vendredi 9 h-17 h (HE)

Région de service : Canada